decora® SureSlide™

Commande de lampe/ventilateur silencieux

Fonctionnement unipolaire (un emplacement) Nº de cat. 66DF - 150 W (DEL/LFC); 300 W (incandescence), Ventilateur de 1,5 A

120 V c.a., 60 Hz

DIRECTIVES



DI-000-066DF-52A

AVERTISSEMENTS:

- POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disioncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé ayant de procéder à l'installation ou à l'entretien du luminaire!
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- · À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

MISES EN GARDE:

- · Pour éviter la surchauffe ou l'endommagement éventuel de ce dispositif et des appareils qui lui sont raccordés, NE PAS utiliser le gradateur pour commander une prise, un appareil motorisé ou à transformateur ou toute autre source d'éclairage que celles mentionnées. N'utiliser la commande de ventilateur que pour commander un ventilateur.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec du fil de cuivre ou plaqué cuivre.

MISES EN GARDE:

- N'utiliser ce dispositif qu'en présence de lampes fluocompactes (LFC), à DEL, à incandescence ou à halogène réglables de 120 V. Pour consulter la liste de lampes à DEL et fluocompactes compatibles, se reporter au www.leviton.com.
- Quand ce dispositif doit commander plusieurs lampes, celles-ci DOIVENT ÊTRE DU MÊME TYPE, soit toutes fluocompactes, à DEL ou à incandescence. L'emploi de lampes de mêmes marque et modèle rehaussera en outre la performance du gradateur.
- Ce dispositif ne doit être utilisé qu'en présence de ventilateurs de plafond de 120 V c.a. et 1.5 A au plus.
- Dispositif exclusivement concu pour les ventilateurs de plafond à pales, dotés de moteurs à condensateur ou à baque de déphasage; on doit consulter les directives du fabricant ou l'étiquette signalétique apposée sur le moteur pour en confirmer le type. Tout autre type d'appareil ou de moteur pourrait causer la surchauffe, voire le bris, du dispositif et des charges qui lui sont raccordées.

Outils requis

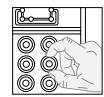
Tournevis ordinaire/Philips Ruban isolant Crayon Coupe-fil Règle

INSTALLATION

Étape 1

AVERTISSEMENT: pour éviter les risques d'incendie, de choc électrique ou d'électrocution. COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation!





Étape 2

Retrait des dispositifs existants : le cas échéant. retirer la plaque et les vis de montage du dispositif existant. Éloigner délicatement le dispositif de la boîte murale. NE PAS défaire les raccords tout de suite.

Étape 3

Identification de l'application (plus courantes montrées):

REMARQUE: si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas à ceux montrés ici, on doit faire appel à un électricien. Installations unipolaires

1. Liane (Actif) 2. Neutre

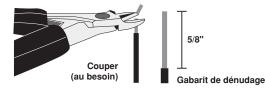
4. Charge (Lampe)

5. Charge (Ventilateur)

Étape 4

Préparation et raccordement des fils :

- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale sont bien droits (les recouper au besoin).
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale sur un peu plus de 5/8 po (1,5 cm, illustré).
- En présence de systèmes unipolaires, passer à l'étape 5





5/8"

CONCORDANCES MARETTES/FILS

- 1 12 AWG + 1 à 3 x 14, 16 ou 18 AWG
- 2 12 AWG + 1 ou 2 x 16 ou 18 AWG
- 1 14 AWG + 1 à 4 x 16 ou 18 AWG
- 2 14 AWG + 1 à 3 x 16 ou 18 AWG

Étape 5

Applications unipolaires

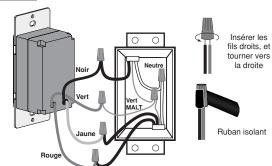
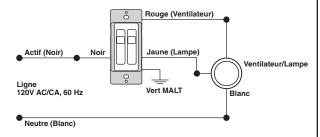


Schéma de câblage : application pour commande à un seul emplacement



Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

Visser les capuchons (vers la droite) en s'assurant gu'aucun brin n'en dépasse. Les recouvrir de ruban isolant.

- Le fil de terre vert du dispositif au fil vert ou dénudé de la boîte murale.
- Le fil noir du dispositif au fil de ligne (actif) de la boîte.
- Le fil jaune du dispositif au fil de charge (lumières) de la boîte.
- Le fil rouge du dispositif au fil de charge (ventilateur) de la boîte.

Vérification du gradateur avant l'installation du Étape 6 dispositif dans la boîte murale



- · Rétablir le courant au fusible ou au disioncteur.
- · En tenant délicatement le dispositif de la manière illustrée, hausser la glissière du gradateur au maximum. Les lumières devraient s'allumer à leur intensité maximale.

Si les lumières ne s'allument pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

Vérification de la commande avant l'installation du dispositif dans la boîte murale



- · Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.
- · En tenant délicatement le dispositif de la manière illustrée, hausser la glissière de la commande au maximum. Le ventilateur devrait démarrer à son régime le plus rapide.

Si le ventilateur ne démarre pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

Étape 7

Fixation du dispositif:

COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR.

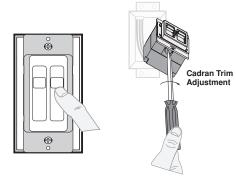


Terminer l'installation en insérant délicatement les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif. Installer ce dernier au moyen des vis de montage fournies. Fixer la plaque murale.

FONCTIONNEMENT

Réglage de l'intensité minimale (mode de programmation)

- 1. Trouver le cadran « Trim Adjustment » au bas du gradateur.
- 2. Abaisser la glissière du gradateur au niveau le plus bas.
- 3. Tourner le cadran vers la droite pour augmenter l'intensité minimale, ou vers la gauche pour la diminuer.



La glissière du côté gauche de la face sert à commander les LUMIÈRES. La glissière du côté droit de la face sert à commander le VENTILATEUR.

Fonctionnement de la commande de ventilateur

Mise hors tension: abaisser la glissière au niveau le plus bas pour mettre le ventilateur hors tension.

Mise sous tension à faible vitesse : hausser la glissière d'un cran à partir du bas pour mettre le ventilateur sous tension à sa vitesse minimale.

Mise sous tension à vitesse moyenne : hausser la glissière de deux crans à partir du bas pour mettre le ventilateur sous tension à sa vitesse

Mise sous tension à vitesse élevée : hausser la glissière au plus haut niveau pour mettre le ventilateur sous tension à sa vitesse maximale.

Fonctionnement du gradateur

Mise sous tension : hausser la glissière pour allumer les lumières à l'intensité désirée.

Mise hors tension : abaisser la glissière jusqu'à ce qu'un déclic se fasse entendre pour éteindre les lumières.

Intensification: hausser la glissière. Tamisage: abaisser la glissière.

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- · Les lumières clignotent :
 - il y a de mauvaises connexions au niveau de la lampe;
 - les fils ne sont pas adéquatement protégés par les marettes.
- Les lampes fluocompactes ou à DEL clignotent au bas de la plage
- l'intensité minimale réglée est trop faible;
- se reporter à la section FONCTIONNEMENT (réglage de l'intensité minimale)
- Les lampes fluocompactes ou à DEL clignotent de haut en bas de la plage de gradation :
 - se reporter à la liste de lampes recommandées au www.leviton.com.
- · Les lumières ne s'allument pas ou le ventilateur ne démarre pas :
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - la lampe est brûlée:
 - le neutre de la lampe n'est pas raccordé.

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement) www.leviton.com

Sureslide est une marque de commerce de Leviton Manufacturing Co. Inc., déposée aux États-Unis et au Canada.

Étape 8

Rétablissement de l'alimentation : Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur. L'installation est terminée.

© 2019 Leviton Mfg. Co., Inc.

DI-000-066DF-52A

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Levition sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux s' ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québeo), (Canada H9R 1169. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsable le produit est restalle le produit est installe le produit est installe le produit est installe le produit est parantie, explicite ou unifieit de quelle que manife de qualité marchade et de produit défectueux s' companyend. Au conditions normales marchades et de la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada H9R la dite mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie